



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

**23^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 22 octobre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Est également présente Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire.

2 **18-533 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 1073, rue Copping
5. Dérogation mineure – 545 à 589, rue Champlain
6. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Pascal Coutu – 681 à 683, rue Archambault – Lot 2 900 490 – Zone H03-006 – Second projet de résolution 18-510 – Adoption



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-10-2018

ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN

7. Règlement 82-2008-2 – Amendement le Règlement 82-2008 concernant le stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette – Projet – Adoption
8. Règlement 97-2011-11 – Amendement le Règlement 97-2011 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique de la ville de Joliette – Adoption
9. Règlement d'emprunt 186 – Réfection de la rue Notre-Dame – Amendement
10. Règlement d'emprunt 198 – Travaux de réfection de la station de traitement d'eau potable – Avis de motion
11. Règlement d'emprunt 198 – Travaux de réfection de la station de traitement d'eau potable – Projet – Adoption
12. Résolutions 17-061 et 17-348 – Poste de pompage – Achat d'une partie du lot 5 958 666 – Mandat – Amendement et abrogation
13. Résolution 18-307 – Stationnement Louis-Querbes – Abrogation et tarification
14. Vente d'une partie du lot 4 474 741 – Groupe Evex Horizon inc. – Autorisation
15. Stationnement Manseau – Convention avec Precise Parklink – Résiliation
16. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019 – Adoption
17. Liste des déboursés du 19 septembre au 9 octobre 2018 – Approbation
18. Bibliothèque Rina-Lasnier – Prévisions budgétaires 2019 – Paiement de la quote-part
19. Réseaux de canalisations souterraines et puits d'accès – Jean Leclerc Excavation inc. – Certificat de paiement numéro 2 – Approbation
20. Réfection du boulevard Manseau entre la rue Saint-Charles-Borromée et la place Bourget – Option A – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 7 final – Acceptation définitive
21. Transaction et quittance – Approbation et autorisation
22. Mme Cindy Bellerose – Permanence – Agent guichet de services – Service des Finances et trésorerie

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

23. Soumission numéro AP18-091 – Déneigement des îlots – Hivers 2018-2019 et 2019-2020 – Adjudication de contrats
24. Soumission numéro AP18-092 – Déneigement des sentiers pédestres 2018-2019 – 2972-9993 Québec inc. – Adjudication de contrat
25. Soumission numéro AP18-093 – Rapiéçage d'asphalte en saison froide – Bellerose Asphalte inc. – Adjudication de contrat



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

26. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Carrefour giratoire – Ajout d'une super signalisation – Autorisation
27. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
28. Divers
29. Dépôt de rapports
30. Période de questions
31. Date et heure de la prochaine assemblée
32. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

18-534 – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

18-535 – DÉROGATION MINEURE – 1073, RUE COPPING

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-09-16 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1073, rue Copping, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale présentant des marges latérales totales de 5,31 mètres (17,42 pieds) au lieu de 6 mètres (19,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

18-536 – DÉROGATION MINEURE – 545 À 589, RUE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-09-17 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 545 à 589, rue Champlain, afin d'autoriser en cours avant et en cour latérale donnant sur une rue publique, l'installation de dix escaliers d'issue à zéro mètre de la ligne de propriété au lieu de deux mètres (6,56 pieds).

LE TOUT conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à modifier les deux escaliers existants de manière à ce qu'ils n'empiètent plus dans l'emprise de rue.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

18-537 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. PASCAL COUTU – 681 À 683, RUE ARCHAMBAULT – LOT 2 900 490 – ZONE H03-006 – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 18-510 – ADOPTION

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2018-09-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la forme (le volume) des deux résidences unifamiliales projetées ainsi que les couleurs des revêtements préconisés pour ces dernières s'harmoniseront avec celles des duplex existants;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a prévu de planter plusieurs arbres en bordure du terrain et de réaliser des aménagements paysagers au pourtour des immeubles et des espaces de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande permettra d'accentuer la densification du secteur et qu'elle répond aux objectifs que la Ville de Joliette s'est fixés en termes de densification de son territoire ainsi qu'aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture finale de l'immeuble bifamilial qui sera érigé le long de la rue Archambault n'a pas été transmise puisqu'elle sera définie ultérieurement avec les futurs propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de résolution autorisant le projet présenté par M. Pascal Coutu dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant à autoriser un projet intégré résidentiel comptant deux résidences bifamiliales et deux résidences unifamiliales, et ce, aux conditions suivantes :

- Déposer à une prochaine réunion les plans d'élévations de l'immeuble bifamilial qui sera érigé le long de la rue Archambault et à ce que l'architecture de l'immeuble s'inspire fortement de l'immeuble sis aux 663 à 675, rue Archambault;
- Déposer les plans détaillés des aménagements paysagers pour approbation par le service d'Aménagement du territoire;
- Asphalter le stationnement et les allées de circulation et délimiter leurs pourtours par une bordure de béton coulé ayant une hauteur et une largeur minimales de quinze centimètres;
- Déposer à une prochaine réunion les plans d'élévations des bâtiments accessoires qui seront érigés sur le site.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

18-538 – RÈGLEMENT 82-2008-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 82-2008 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-513 et 18-514, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le plan déposé audit projet a été modifié;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ABROGER la résolution 18-514.

D'ADOPTER le projet de Règlement 82-2008-2 amendant le Règlement 82-2008 concernant le stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette afin de de modifier le périmètre du centre-ville tel que présenté sur le plan joint audit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

18-539 – RÈGLEMENT 97-2011-11 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 97-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-515 et 18-516, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 97-2011-11 amendant le Règlement 97-2011 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique de la ville de Joliette afin de modifier la validité des billets de stationnement pour les stationnements Cathédrale et Louis-Querbes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

18-540 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 186 – RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil du règlement d'emprunt 186, relatif à la réfection de la rue Notre-Dame, aux fins desquels une dépense et un emprunt de 1 278 580 \$ sont décrétés;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux se sont avérés plus dispendieux que prévu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter le montant de la dépense prévue au Règlement d'emprunt 186 en affectant à cette fin une partie du fonds général;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut amender un règlement d'emprunt par voie de résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE REMPLACER l'article 2 du règlement d'emprunt 186 par le suivant :

« **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 310 000 \$ pour les fins du présent règlement. »

DE REMPLACER l'article 4 du Règlement d'emprunt 186 par le suivant :

« **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la somme de 1 278 580 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Joliette, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

D'AMENDER le Règlement d'emprunt 186 par l'ajout de l'article 4.1, lequel se lit comme suit :

« **ARTICLE 4.1**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement à la somme résiduelle de 31 420 \$, le conseil est autorisé à approprier à même le fonds général une somme de 31 420 \$. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

10

18-541 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 198 décrétant des travaux de réfection de la station de traitement d'eau potable ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 185 745 \$.

Objet :	Achat et installation d'un système de désinfection aux ultraviolets et de mise aux normes de ventilation et de chauffage à la station de traitement d'eau potable
Portée :	Tout le territoire
Coût :	3 185 745 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

11

18-542 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement d'emprunt 198 décrétant des travaux de réfection de la station de traitement d'eau potable ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 185 745 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

18-543 – RÉOLUTIONS 17-061 ET 17-348 – POSTE DE POMPAGE – ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 5 958 666 – MANDAT – AMENDEMENT ET ABROGATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 17-061 afin que le 5^e paragraphe se lise comme suit :

« **DE MANDATER** Me Valérie Thibodeau, notaire, afin de préparer l'acte de vente dudit lot ainsi que tous les document requis. »



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

D'ABROGER la résolution 17-348.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**18-544 – RÉSOLUTION 18-307 – STATIONNEMENT LOUIS-
QUERBES – ABROGATION ET TARIFICATION**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 60 du règlement 97-2011 relatif à la circulation et au stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ABROGER la résolution 18-307.

QUE la tarification applicable aux horodateurs du stationnement Louis-Querbes soit la suivante :

- 1 \$ pour un bloc de 4 heures;
- 2 \$ pour une journée complète.

QUE la tarification soit en vigueur à compter du 31 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**18-545 – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 474 741 – GROUPE EVEX
HORIZON INC. – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de construction de deux immeubles multifamiliaux de six logements sur le lot 3 327 471 donnant sur la rue Saint-Pierre Sud;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat du groupe Evex Horizon inc. pour une partie du lot 4 474 741 adjacent au lot 3 327 471;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat amendée pour l'acquisition sans garantie légale d'une partie du lot 4 474 741 tel que montré sur le plan réalisé par Développement Zone Verte, pour un montant de 24 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à ce que l'acheteur assume l'ensemble des frais inhérents à la transaction (arpenteur, notaire, etc.) et que l'acte notarié soit assorti notamment d'une clause de premier refus en faveur de la Ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents jugés nécessaires ou utiles relatifs à cette transaction afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

18-546 – STATIONNEMENT MANSEAU – CONVENTION AVEC PRECISE PARKLINK – RÉSILIATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite revoir la gestion de ses stationnements et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette de résilier la convention signée le 21 août 2014 relativement à la gestion du parc de stationnement Manseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE CONFIRMER la résiliation de consentement entre les parties de la convention signée le 21 août 2014 quant à la gestion du parc de stationnement Manseau en date du 30 avril 2019.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le document de transaction et tout document jugé nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

18-547 – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 tel que décrit dans le tableau suivant :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

Jour	Date	Heure
Lundi	21 janvier 2019	à 19 h 30
Lundi	4 février 2019	à 19 h 30
Lundi	25 février 2019	à 19 h 30
Lundi	18 mars 2019	à 19 h 30
Lundi	1 ^{er} avril 2019	à 19 h 30
Lundi	15 avril 2019	à 19 h 30
Lundi	6 mai 2019	à 19 h 30
Mardi	21 mai 2019	à 19 h 30
Lundi	3 juin 2019	à 19 h 30
Lundi	17 juin 2019	à 19 h 30
Lundi	15 juillet 2019	à 19 h 30
Lundi	19 août 2019	à 19 h 30
Lundi	9 septembre 2019	à 19 h 30
Lundi	23 septembre 2019	à 19 h 30
Lundi	7 octobre 2019	à 19 h 30
Lundi	21 octobre 2019	à 19 h 30
Lundi	4 novembre 2019	à 19 h 30
Lundi	18 novembre 2019	à 19 h 30
Lundi	2 décembre 2019	à 19 h 30
Lundi	16 décembre 2019	à 19 h 30

QUE les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 614, boulevard Manseau à Joliette.

QUE la greffière donne avis public des dates prévues ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

18-548 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 19 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 2018 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 3 185 834,59 \$ pour la période du 19 septembre au 9 octobre 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 19 septembre au 9 octobre 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des déboursés pour la période du 19 septembre au 9 octobre 2018

a. Liste des chèques émis :	2 040 858,09 \$
b. Liste des transferts électroniques :	1 228 829,45 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 013 796,37 \$
Total	6 283 483,91 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

18-549 – BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est partie à l'*Entente relative à l'exploitation d'une bibliothèque intermunicipale*;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque intermunicipale Rina-Lasnier a transmis à la Ville de Joliette ses prévisions budgétaires pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE PRENDRE ACTE du budget de la bibliothèque pour l'année 2019 au montant de 1 585 590 \$.

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à payer, à même les sommes prévues au budget 2019, et selon les modalités prévues à l'entente susmentionnée, la quote-part de la Ville de Joliette, laquelle s'élève à 872 224 \$, soit 61 030 \$ pour l'achat de documents et 811 194 \$ pour le fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

19

**18-550 – RÉSEAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET
PUITS D'ACCÈS – JEAN LECLERC EXCAVATION INC. –
CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pierre-Alexandre Gagnon, ingénieur et technicien en génie électrique, au sein du service d'Hydro-Joliette, en date du 24 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 2, des travaux de réseaux de canalisations et puits d'accès tels que décrétés par la résolution 18-338 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Jean Leclerc Excavation inc. » la somme de 93 019,68 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**18-551 – RÉFECTION DU BOULEVARD MANSEAU ENTRE LA RUE
SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET LA PLACE BOURGET –
OPTION A – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE
PAIEMENT NUMÉRO 7 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Francis Lacasse, ingénieur pour la firme GBI services d'ingénierie, en date du 11 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 7 final, des travaux de réfection du boulevard Manseau entre les rues Saint-Charles-Borromée et la place Bourget – Option A tels que décrétés par la résolution 16-316 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 19 637,13 \$ à même le Règlement d'emprunt 185.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**18-552 – TRANSACTION ET QUITTANCE – APPROBATION ET
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de l'employé numéro 008311247;

CONSIDÉRANT le grief numéro 2017-01;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette et l'employé numéro 008311247 sont parvenus à une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la transaction quittance à intervenir entre la Ville de Joliette et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152 et l'employé numéro 008311247.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite transaction quittance.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**18-553 – MME CINDY BELLEROSE – PERMANENCE – AGENT
GUICHET DE SERVICES – SERVICE DES FINANCES ET
TRÉSORERIE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 18-208, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Cindy Bellerose au poste d'agent guichet de services au sein du service des Finances et trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 17 avril 2018, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER Mme Cindy Bellerose au poste permanent d'agent guichet de services au sein du service des Finances et trésorerie, à compter du 30 octobre 2018, le tout conformément aux dispositions de la convention collective des cols blancs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**18-554 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-091 – DÉNEIGEMENT DES
ÎLOTS – HIVERS 2018-2019 ET 2019-2020 – ADJUDICATION DE
CONTRATS**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le déneigement des îlots pour une période de deux ans soit les hivers 2018-2019 et 2019-2020 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 2 octobre 2018;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

ENTREPRISES	PRIX ANNUEL AVANT TAXES		
	SECTEUR CENTRE-SUD	SECTEUR BÉLAIR	SECTEUR CHRIST-ROI
Entr. S. Brouillette et Fils inc.	---	13 500,00 \$	15 000,00 \$
Entreprises Stéphane Mousseau	---	18 000,00 \$	19 995,00 \$
Équipements Denis Prévile inc.	18 000,00 \$	---	---
Marion Asphalte inc.	13 500,00 \$	---	13 500,00 \$
Entreprises Faust et fils inc.	---	18 000,00 \$	18 000,00 \$
PRIX ANNUEL X 2 ANS	27 000,00 \$	27 000,00 \$	27 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-091, le contrat pour le déneigement des îlots pour une période de deux ans, soit les hivers 2018-2019 et 2019-2020, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

Secteur Centre-Sud : Marion Asphalte inc. au montant de 27 000,00 \$ plus taxes.

Secteur Bélaïr : Entreprises S. Brouillette et Fils inc. au montant de 27 000,00 \$ plus taxes.

Secteur Christ-Roi : Marion Asphalte inc. au montant de 27 000,00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

18-555 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-092 – DÉNEIGEMENT DES SENTIERS PÉDESTRES 2018-2019 – 2972-9993 QUÉBEC INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le déneigement des sentiers pédestres, soit celui du parc Riverain et de l'île Vessot pour l'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 26 septembre 2018, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

ENTREPRISES		PRIX ANNUEL PARC RIVERAIN AVANT TAXES	PRIX ANNUEL ÎLE VESSOT AVANT TAXES
1	2972-9993 Québec inc.	8 445,00 \$	8 445,00 \$
2	Marion Asphalte inc.	Non soumissionné	
3	Équipements Denis Préville	Non soumissionné	
4	Clôture Joliette	Non soumissionné	
5	Simon Pagé	Non soumissionné	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-092, le contrat pour le déneigement des sentiers pédestres, soit celui du parc Riverain et de l'Île Vessot pour l'hiver 2018-2019, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **2972-9993 Québec inc.** », au montant de **16 890,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

18-556 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-093 – RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE EN SAISON FROIDE – BELLEROSE ASPHALTE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le rapiéçage d'asphalte en saison froide pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 1^{er} octobre 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX UNITAIRE	PRIX AVANT TAXES
1	Bellerose Asphalte inc.	54,65 \$	65 580,00 \$
2	Marion Asphalte inc.	Non soumissionné	
3	Asphalte Lanaudière inc.	Non soumissionné	
4	Vincent Asphalte inc.	Non soumissionné	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-093, le contrat pour le rapiéçage d'asphalte en saison froide, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Bellerose Asphalte inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base du prix unitaire de 54,65 \$, suivant la quantité estimée, au montant de **65 580,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

18-557 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – CARREFOUR GIRATOIRE – AJOUT D'UNE SUPER SIGNALISATION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite optimiser la sécurité dans le carrefour giratoire à l'entrée du boulevard Dollard;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports recommande d'optimiser le centre du carrefour giratoire par :

- L'ajout d'arbres afin d'améliorer la visibilité de l'îlot et favoriser le ralentissement des véhicules provenant de l'autoroute 31;
- L'ajout d'une super signalisation de type D-64-1 avec feux lumineux clignotants solaires en amont du carrefour giratoire;
- L'ajout de bandes rugueuses et/ou de marquages transversaux aux voies afin de ralentir les véhicules.

CONSIDÉRANT QUE ces modifications respecteront les normes en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'implanter une super signalisation dans le carrefour giratoire du boulevard Dollard et d'ajouter des bandes rugueuses pour optimiser la sécurité des usagers de la route.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

18-558 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- La Tablée du Christ-Roi : 200 \$;
- Centraide Lanaudière – Campagnes de financement 2018-2019 organisées par la directrice de campagne de la Ville de Joliette, Mme Manon St-Germain : 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

18-559 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 22 octobre 2018;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de septembre 2018.

30

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

31

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 5 novembre 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-10-2018

32

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 08.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière